



## Préavis N°03/2024

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 26 février 2024  
Réf. : 1.10.101.02 / vp

### Remplacement du système de l'éclairage public à Mézières – Etape 1

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente cette demande de crédit pour le remplacement d'une partie du système de l'éclairage public des certains quartiers résidentiels de Mézières.

#### Préambule :

Une grande partie de l'éclairage public de Mézières est obsolète et ne respecte plus les normes d'énergie actuelles. La Municipalité souhaite renouveler son réseau communal d'éclairage public sur 3 ans, en équipant les lampadaires de têtes LED et télégestion. A noter que les travaux sur l'éclairage public dans le village de Ferlens sont en cours de réalisation. Pour Mézières, il restera tout le centre du village et pour Carrouge, la plupart des quartiers résidentiels et la route du village.

#### Objectifs :

L'éclairage public à LED offre de nombreux avantages par rapport aux luminaires équipés de lampes à décharge. Le réseau existant utilise une technologie vieillissante et obsolète à vapeur de sodium. Celle-ci est gourmande en électricité et mérite un remplacement par de nouveaux candélabres à « LED ». L'éclairage public LED peut en effet être ajusté pour correspondre exactement aux besoins urbains. La puissance lumineuse peut aussi être modulée au besoin, ce qui permet de gagner en confort tout en économisant de l'énergie. Économe en énergie, modulable et nécessitant peu d'entretien, l'éclairage LED est la nouvelle norme pour l'avenir.

#### Procédure :

1. Demande du crédit au Conseil communal.
2. Réalisation des travaux.
3. Mise en service

#### Aménagements planifiés :

Lieux	Nb. de têtes
Chemin de la Fontaine	2
Chemin du Grand Clos	3
Chemin du Moulin	5
Chemin en Franey	4
Chemin Pierre Boulanger	7
Chemin du Levant	5
Chemin de la Tour	2
Chemin de la Paisible*	4
Chemin des Écoliers*	11
Chemin du Raffort *	6
Chemin du Petit Devin	9
<b>Total</b>	<b>58</b>

\*Chemins piétonniers

### Description du projet :

Le choix du matériel s'est porté sur un éclairage LED, avec télégestion, qui a les avantages suivants :

1. En passant à la technologie LED sur l'ensemble du village, on peut réaliser une économie d'énergie de plus de 60%. Cet éclairage possède une excellente durée de vie : 10 ans en moyenne soit 50 000 h. Entre autres, le faisceau d'éclairage des têtes est plus directionnelle.
2. La télégestion permet de contrôler à distance les luminaires de l'éclairage public, ce qui contribue à réduire la consommation d'énergie. Les luminaires peuvent être allumés, éteints ou même ajustés en fonction des besoins réels, ce qui évite les gaspillages et optimise l'utilisation de l'énergie.
3. Amélioration de la qualité de service : La télégestion permet de surveiller en temps réel l'état de l'éclairage public. Les problèmes peuvent être détectés et résolus rapidement, ce qui garantit un meilleur fonctionnement du système d'éclairage et une meilleure sécurité pour les utilisateurs.
4. Flexibilité et adaptation : Grâce à la télégestion, il est possible d'ajuster facilement l'intensité lumineuse en fonction des besoins spécifiques. Par exemple, il est possible de réduire l'éclairage pendant les heures creuses de la nuit pour économiser de l'énergie, puis d'augmenter l'intensité lors des événements ou des situations nécessitant une meilleure visibilité.
5. La télégestion pour l'éclairage public peut également contribuer à la réduction de la pollution lumineuse, qui est un problème croissant dans de nombreuses zones urbaines et rurales. Cela peut également jouer un rôle important dans la protection de la faune, en particulier de la faune nocturne, en limitant les effets néfastes de l'éclairage sur les animaux.

En résumé, la télégestion pour l'éclairage public permet d'économiser de l'énergie, de réduire les coûts de maintenance, d'améliorer la qualité de service, d'optimiser l'éclairage en fonction des besoins spécifiques, de surveiller à distance l'état du réseau, de collecter des données pour des analyses approfondies et contribuer à la réduction de la pollution lumineuse. Ces avantages contribuent à une gestion plus efficace et durable de l'éclairage public.

### **Lampadaires actuels**



Chemin piétonnier



Chemin carrossable

### Choix des modèles retenus :

#### Piano de Schröder pour les chemins carrossables

- 20 LED Blanc chaud 3000K
- Puissance Min. 13W/ Max. 65W
- Télégestion EXEDRA
- Luminaire certifié Dark-Sky \*

\* *Le programme de certification de l'IDA certifie que les appareils d'éclairage extérieur sont compatibles avec un ciel étoilé.*



#### PILZEO de Schröder pour les chemins pédestres

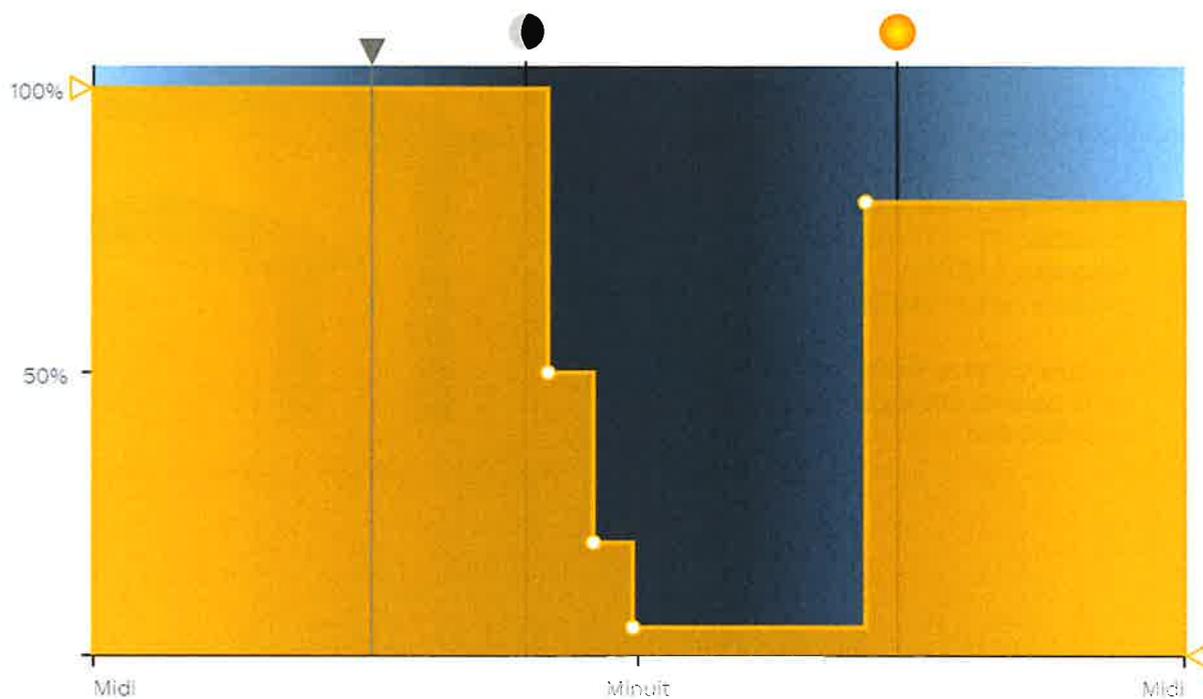
- 16 LED Blanc chaud 3000K
- Puissance Min. 10W/ Max. 64W
- Télégestion EXEDRA



### Avantages clés :

- Faible consommation d'énergie
- Confort visuel
- Matériaux robustes
- Faible pollution lumineuse.

## Exemple de la télégestion lumineuse



Gradation horaire personnalisée  
100% de jusqu'à 22h puis 50% de 22 à 23h  
25% 23h à minuit et 10% jusqu'à 5h.

### Les travaux :

- Installation de 58 luminaires avec module de télégestion

### Demande de crédit :

#### Coût global

Eclairage public – Matériel et prestations de Tiers y.c. rabais -2%

37 Luminaires type PIANO

Fr. 41'397.-- TTC

21 Luminaires type PILZEO

Fr. 24'858.-- TTC

Divers et imprévus

Fr. 8'745.-- TTC

**Total**

**Fr. 75'000.-- TTC**

## Crédit - Financement Amortissement :

### Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 75'000.-- TTC.

### Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par la trésorerie courante.

Un prélèvement de Fr. 75'000.-- sera effectué au fonds de réserve « Culture et environnement » 9282.910.00.

### Amortissement comptable :

Amortissement unique de Fr. 75'000.-- consécutif au prélèvement au fonds de réserve « Culture et environnement » 9282.910.00.

L'exécution des travaux y relatifs sera planifié courant l'été 2024.

## Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
dans sa séance du 26 mars 2024,  
vu le préavis municipal N°03/2024,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de remplacer le système de l'éclairage public à Mézières – Etape 1 ;**
- **d'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 75'000.00.-- ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire  Valérie Pasteris



Municipaux responsables : M. Michel Rochat et pour la commission des finances, M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2024.